



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 31/2024

Election de Madame Florence BENOIT-MOREAU au poste de Vice-Présidente Vie étudiante et Responsabilité sociale

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 16 juillet 2024

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu le décret n° 2022-1475 du 24 novembre 2022 pérennisant les statuts de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres, notamment l'article 24 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres, notamment l'article 6-2.

DECIDE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration élit Madame Florence BENOIT-MOREAU au poste de Vice-Présidente Vie Etudiante et Responsabilité sociale.

27 voix « pour »,

4 voix « contre »,

0 abstention,

Le Président par intérim
El Mouhoub Mouhoud



Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.

Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 32/2024

Election de Madame Sabine CANTOURNET au poste de Vice-Présidente Formation et égalité des chances

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 16 juillet 2024

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu le décret n° 2022-1475 du 24 novembre 2022 pérennisant les statuts de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres, notamment l'article 24 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres, notamment l'article 6-2.

DECIDE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration élit Madame Sabine CANTOURNET au poste de Vice-Présidente Formation et égalité des chances.

27 voix « pour »,

4 voix « contre »,

0 abstention,

Le Président par intérim
El Mouhoub Mouhoud



Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.

Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 33/2024

Election de Madame Jennifer HEURLEY au poste de Vice-Présidente Relations Internationales

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 16 juillet 2024

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu le décret n° 2022-1475 du 24 novembre 2022 pérennisant les statuts de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres, notamment l'article 24 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres, notamment l'article 6-2.

DECIDE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration élit Madame Jennifer HEURLEY au poste de Vice-Présidente Relations internationales.

27 voix « pour »,

4 voix « contre »,

0 abstention,

**Le Président par intérim
El Mouhoub Mouhoud**



Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 34/2024

Election de Madame Isabelle RYL au poste de Vice-Présidente Intelligence Artificielle

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 16 juillet 2024

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu le décret n° 2022-1475 du 24 novembre 2022 pérennisant les statuts de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres, notamment l'article 24 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres, notamment l'article 6-2.

DECIDE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration élit Madame Isabelle RYL au poste de Vice-Présidente Intelligence Artificielle.

27 voix « pour »,

4 voix « contre »,

0 abstention,

Le Président par intérim
El Mouhoub Mouhoud



Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.